27 septembre 2005 **05.162**

Interpellation du groupe radical

Promotion économique romande. Est-ce vraiment l'incurie?

"Mal organisée, sans stratégie, sans vision. Trois critiques qui résument les conclusions d'un rapport intermédiaire explosif sur la promotion économique des cantons de Vaud, Valais, Jura et Neuchâtel". Telles sont les premières lignes d'un article plutôt malvenu dans le contexte politique et économique actuel.

Ces conclusions sont tirées d'un rapport, établi à la demande de la direction du DEWS, qui se révèle être "tellement explosif que les conseillers d'Etat concernés refusent d'en parler, par peur des conséquences politiques de sa publication". Pire encore, toujours selon l'article, "A Neuchâtel, M. Bernard Soguel a même refusé l'accès à cette étude à ses collègues du gouvernement".

L'article fait part de nombreux dysfonctionnements, non seulement en ce qui concerne l'organisation du DEWS, en parlant d'une structure chaotique, cultivant le secret de fonctionnement, dépourvue des outils de mesure pour vérifier son efficacité, mais surtout – ce qui nous semble encore plus inquiétant – de l'absence de suivi et de contrôle par le Conseil d'administration, composé des ministres de l'économie des cantons concernés.

Nous admettons volontiers, par expérience, que les articles de presse ne traduisent pas toujours la réalité des faits mais, contrairement au contenu d'un entretien oral, le contenu d'un rapport écrit peut être vérifié.

Lors de la session de décembre 2004 consacrée à l'analyse du budget 2005, le rapporteur radical, M. Yves Morel, a posé des questions concernant le fonctionnement du DEWS et de ses résultats.

Dans sa réponse, M. le conseiller d'Etat Bernard Soguel avait promis de présenter le rapport mentionné ci-devant au printemps 2005 aux députés.

Il est donc fort regrettable que les députés prennent connaissance de ce rapport par un article de presse explosif en septembre 2005.

Au moment où le Grand Conseil sera appelé à prendre d'importantes décisions pour la gestion de ce canton et à se prononcer sur de nombreuses restrictions budgétaires, il est impératif qu'il soit informé sur le fonctionnement de cette institution.

Le groupe radical estime que la retenue d'information est la pire des politiques. Il demande par conséquent au Conseil d'Etat:

– d'informer les députés sur le contenu du premier rapport établi par le Pr Jeanrenaud;
– d'informer les députés sur la suite qui sera donnée à ces révélations;
– de fixer le délai de la présentation du rapport au Grand Conseil.

Signataires: E. Berthet, J.-B. Wälti, R. Comte, T. Perrin et Ch. Imhof.